

**BONNE
FIN D'ANNÉE
À TOUTES ET TOUS**

MOBILISATION

tous azimuts !



Éminisme Commu

sur le site du PCF
www.pcf.fr/femmes

commission

Droits des femmes/féminisme

À l'heure où les populations, et particulièrement des quartiers populaires, paient le prix fort de la crise du système capitaliste, à l'heure où les conditions de vie se dégradent et où l'insécurité sociale est exacerbée, Nicolas Sarkozy continue, lui, de prôner une politique répressive et de tout sécuritaire. Les villes, les quartiers de banlieue sont systématiquement stigmatisés, par la droite au pouvoir, comme étant des foyers d'insécurité et de délinquance.

Une façon, sans doute, de ne pas parler des responsabilités de ceux qui refusent de construire des logements sociaux dans leurs villes, de ceux qui reçoivent de l'argent public et qui licencient sans vergogne... Une façon, sans doute, de faire oublier le projet honteux visant à taxer les congés pour accidents du travail tandis que le bouclier fiscal pour les riches est reconduit et que la suppression de la taxe professionnelle avance à grands pas. Aucun domaine n'échappe aux assauts du président de la République et de son gouvernement. Ce sont les fondements mêmes de la République qui sont attaqués derrière d'épais rideaux de fumée dont le petit dernier a pour nom

« identité nationale ». Toutes ces régressions s'accompagnent d'une politique liberticide : prolifération de fichiers divers, suppression du juge d'instruction, expulsion de jeunes Afghans vers un pays en guerre, chasse aux sans-papiers, poursuites de militants syndicaux, réforme des collectivités territoriales...

Pour la première fois depuis son inscription dans la Constitution française, en 1999, la parité est mise en danger par cette réforme qui constitue un véritable coup d'État contre la démocratie. La proposition du scrutin uninominal à un tour pourrait faire reculer de 57% le nombre de femmes élues dans les régions et départements.

Que ce soit dans le monde du travail, véritable laboratoire de précarisation des femmes, sur les retraites, ou sur la liberté des femmes de pouvoir disposer de leur corps avec les fermetures de centres d'IVG, on assiste à la mise en place d'un projet de société particulièrement réactionnaire où égalité et parité sont effacées du paysage politique.

Ne les laissons pas faire ! Ne les laissons pas s'en prendre si violemment aux droits des femmes ! Des mobilisations se multiplient et, malgré l'intransigeance du pouvoir, marquent des points. Ainsi, devant l'Assemblée nationale, le 28 novembre dernier, nous avons pu apprécier des avancées concernant la loi contre les violences faites aux femmes, en partie grâce à l'opiniâtreté de Marie-George Buffet et de Martine Billard.

Seule l'articulation des luttes des associations féministes et politiques peut faire reculer ce pouvoir. Partout, soyons à l'offensive pour défendre et conquérir de nouveaux droits pour les femmes. Multiplions les rencontres, les débats, à l'image de ce qui s'est fait en Île-de-France autour de l'idée « l'égalité, ce n'est pas sorcier ».

Mettons ces questions au cœur des enjeux des élections régionales pour élargir le Front de Gauche, afin de battre la politique de droite du pouvoir sarkozyste, créer un nouveau rapport de forces, ancrer bien à gauche des politiques régionales au service des habitantes et des habitants et ouvrir l'espoir d'une alternative politique transformatrice.

Laurence Cohen

DÉCEMBRE 2009

Activité de la commission nationale

Atelier forum du 12 novembre
Compte rendu,
Intervention de L Cohen
Pétition sur la parité

Pages 2-4

Activité unitaire

25 novembre
Journée internationale contre les violences
Engagements du gouvernement ???
Tribune de discussion de Suzy Rojzman
et Maya Surdut

Pages 5-7

Pétition : non au démantèlement des
centres IVG dans les hôpitaux publics

Page 8

Agenda

Page 9

12 NOVEMBRE : ATELIER FORUM l'égalité, c'est pas sorcier !

COMPTE RENDU

L'atelier Forum du 12 novembre 2009 à La Courneuve était placé sous le signe : *La gauche doit se ressaisir et répondre aux attentes des femmes.*

Un Atelier-Forum initié par le Parti communiste français et co-organisé par Laurence Cohen, Henriette Zoughebi, Ernestine Ronai, ouvert sur la réalité des droits des femmes et sur la volonté, à la veille des régionales, de voir la question de l'égalité femmes/hommes au cœur des programmes électoraux et non ajoutée à la va vite au dernier moment ! Les partis de gauche présents (Gauche unitaire, NPA, PCF, Parti de Gauche, Parti socialiste, Verts) étaient invités à donner leurs avis à partir de témoignages ou de questions des participantes et des participants.

L'atelier s'est ouvert sur le message visuel d'Ariane Ascaris pour qui les femmes, le pouvoir et la gauche sont un vaste sujet. Elle plaide en faveur d'une gauche qui doit absolument redonner et porter l'espoir pour des millions de femmes et plus particulièrement pour les jeunes.

Plusieurs intervenantes, parmi lesquelles des responsables d'associations féministes, ont pu interpeller les forces de gauche. Elles ont fait part de leurs immenses inquiétudes face aux mesures que prend le gouvernement contre les droits des femmes, proposant parfois des solutions alternatives. La soirée a permis d'aborder quatre thèmes :

Violences sexistes et sexuelles

Après avoir rappelé que la violence est un instrument de la domination des femmes, des propositions ont été faites pour contrer ce phénomène en menant une véritable politique de prévention : formation de travailleurs sociaux, de médecins, de policiers, de magistrats...

Marie George Buffet a rappelé que suite à l'action du CNDP une mission de parlementaires a été mise en place en novembre 2008, pour évaluer la réalité de ce fléau. Cette année, sous son impulsion ainsi que celle de Martine Billard, une nouvelle loi pour la protection des femmes sera présentée. Cette proposition de loi de la mission parlementaire n'est pas parfaite, mais c'est un pas en avant, un point d'appui pour les combats à venir.

Liberté de disposer de son corps

Besoin de le revendiquer plus que jamais, en cette période où le droit à la contraception et à l'avortement est gravement menacé. En effet, les réformes concernant les hôpitaux publics entraînent la fermeture de nombreuses maternités et centres IVG.

Face à cette situation, un appel à l'action a été lancé, notamment par la mise en circulation d'une pétition initiée par la CADAC, l'ANCIC et le Mouvement du planning familial.

Égalité économique

Vaste sujet, plusieurs témoignages feront état des inégalités que les femmes vivent et l'une d'entre elles interpellera les politiques sur : « Il faut que les politiques comprennent que la domination masculine est le fondement de la société ».

Fondement d'une société inégalitaire, utilisé par tous les gouvernements, afin de tirer le niveau des salaires et des droits vers le bas pour tout le monde. L'exemple du travail à temps partiel est là pour en attester.

Michel Minet, professeur de droit du travail au CNAM, rappelle que de nombreuses lois existent et qu'il faut impérativement mener des actions pour que ces lois en matière de respect de l'égalité s'appliquent.

Partage du pouvoir politique économique et social

La réforme des collectivités territoriales envisagée par le gouvernement comporte de nombreuses remises en cause concernant la démocratie et notamment la parité, elle nous rappelle cruellement que la parité en politique reste extrêmement fragile.

Marie-George Buffet a affirmé avec force que la parité est une question de démocratie et qu'il faut exiger le partage des pouvoirs pour faire avancer les revendications féministes.

D'autres sujets ont été soulevés, tels la sauvegarde de la laïcité, la solidarité internationale, la promotion d'une culture féministe. Pour une intervenante, c'est cette culture qui permet aux femmes de se mêler de l'espace public, ce qui fait peur. Intervention qui fera réagir sur l'idée que N. Sarkozy et son gouvernement font le maximum pour ringardiser le féminisme. Il faut donc que les forces de gauche renversent la donne et réaffirment haut et fort que le féminisme est un apport pour l'ensemble de la société.

À l'issue de cette soirée, Laurence Cohen, représentant le PCF, est revenu sur l'impérieuse nécessité d'articuler l'action pour les droits des femmes à l'action politique (*intégralité de son intervention page 3*).

Outre la réalisation d'un film de la tenue de la soirée permettant de tenir d'autres débats pour ceux et celles qui le souhaitent, Henriette Zoughebi a proposée un relevé de décisions qui est désormais le bien commun de tous et toutes et la tenue d'ateliers/forums sur les thématiques abordées dans la soirée afin de les approfondir.

Sur proposition de Laurence, l'assemblée a retenu le principe d'une pétition concernant l'exigence de parité face à la réforme des collectivités territoriales, à faire circuler sans modération ! (*voir page 4*)

Élisabeth Ackermann

12 NOVEMBRE : ATELIER FORUM l'égalité, c'est pas sorcier !

INTERVENTION DE LAURENCE COHEN

Pourquoi le PCF est-il présent ce soir ?

Le gouvernement de droite impose des réformes profondément inégalitaires qui touchent prioritairement les femmes. Dans le remodelage de la société française qu'il met en place, réformes après réformes, le travail des femmes constitue un véritable laboratoire d'essai pour généraliser précarité et bas salaires à l'ensemble du monde du travail.

Une initiative comme celle de ce soir permet aux partis politiques de gauche de confronter leurs points de vue, d'avancer, en lien avec les syndicats, les associations, les féministes, des propositions alternatives pour atteindre une réelle égalité.

Les 3 domaines abordés ce soir : autonomie économique, liberté de pouvoir disposer de son corps, parité politique sont déterminants pour donner à voir quel projet politique on oppose à celui de Nicolas Sarkozy, à son projet ultralibéral qui creuse inégalités et discriminations. Être présente ce soir est essentiel pour la communiste/féministe que je suis.

Besoin de faire grandir nos résistances, nos ripostes, pour contrer les mauvais coups immédiats (je pense à l'attaque contre les retraites des femmes tout comme les restructurations d'hôpitaux avec la disparition des maternités de proximité et de centres IVG, ou encore au démantèlement du service *Droits des femmes*).

Besoin de faire entendre notre volonté de transformation sociale pour construire ensemble une société d'égalité, de solidarité, de respect mutuel et de liberté.

Cette société ne peut s'épanouir que par la promotion, le développement, la démocratisation de services publics de qualité répondant aux aspirations des femmes, plaçant les besoins humains au cœur des réponses à apporter, services publics à inventer face aux évolutions de la société (accompagnement de la personne, petite enfance, logement). C'est l'ambition de ce projet, qui permettra un rassemblement large et conquérant d'hommes et de femmes désireux de changer le quotidien et d'ouvrir une perspective d'espoir.

Etre féministe, c'est être subversif, j'espère que ce soir nous permettra de dégager des pistes de luttes que nous mènerons ensemble.

A l'issue du débat, Laurence a conclu ainsi : tout notre débat de ce soir a mis en évidence la nécessité absolue d'inverser les rapports de force, si on veut parvenir à une véritable égalité femmes/hommes.

Les rapports de force se créent dans la rue et également dans les urnes.

Les élus peuvent être dans cette bataille des points d'appui pour conquérir des droits nouveaux. Quelques exemples : intervention de Marie-George Buffet sur la loi contre les violences faites aux femmes, mais aussi, en région Bretagne sous l'impulsion de Gaëlle Abily, conseillère régionale en charge des question Égalité, les fonds publics régionaux accordés aux entreprises sont conditionnés par l'obligation de mise en œuvre de l'égalité femmes/hommes en matière de critères d'embauche, de formation, de salaire.

En Île-de-France, une surprime de 500 euros est versée aux employeurs embauchant une apprentie dans des métiers traditionnellement masculins. Les régions vont-elles être demain des amplificateurs de la politique ultralibérale ou au contraire des remparts, des pôles de résistance ?

Mettre l'égalité femmes/hommes en amont des réflexions sur les programmes va permettre à chacun et chacune de prendre ses responsabilités quant à la place de cette question accordée par les différentes forces politiques, comme l'ensemble des mouvements sociaux.

Besoin de poursuivre le travail amorcé ce soir en creusant les thèmes survolés, car très frustrant pour la responsable politique que je suis d'avoir eu si peu de temps pour mettre en débat des propositions alternatives.

Cette soirée met donc en appétit pour poursuivre le travail. Programmons 3 ou 4 nouveaux forums thématiques ayant pour fil rouge l'égalité entre les femmes et les hommes. Une fois de plus, on voit combien il est nécessaire de créer les conditions de convergences entre les associations féministes, les syndicats, les partis politiques de gauche.

La manifestation du 17 octobre dernier illustre bien la force de notre rassemblement, conditions de toute avancée. De ce point de vue je voudrais saluer le travail du CNDF.

À propos de rassemblement, je rêve et je souhaite que nous puissions avancer vers un 1er Mai unitaire sur l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes.

Enfin, pour conclure, je propose à l'ensemble de l'assemblée d'adopter une motion contre le mode de scrutin proposé dans le cadre de la réforme de l'élection des futurs conseillers territoriaux.

On ne peut laisser passer une telle attaque contre la parité. Cette proposition comme l'ensemble de la réforme des collectivités territoriales est un hold up contre la démocratie.



**12 NOVEMBRE : ATELIER FORUM
l'égalité, c'est pas sorcier !**

**PÉTITION
CONCERNANT
LA PARITÉ
POLITIQUE**

**PROJET DE LOI RELATIF
À L'ÉLECTION DES CONSEILLERS TERRITORIAUX**

le gouvernement remet en cause de la parité

L'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités électives est une condition indispensable à l'exercice de la démocratie.

Participant·es et participants à l'atelier-forum du 12 novembre 2009, à La Courneuve : *L'égalité, c'est pas sorcier ! Le défi féministe*, nous nous élevons solennellement contre le mode de scrutin des conseillers territoriaux proposé par la réforme des collectivités territoriales.

Les nouveaux conseillers territoriaux seraient élus au scrutin majoritaire à un tour pour 80% d'entre eux et par une représentation proportionnelle tronquée pour les 20% restants. Selon des projections réalisées par l'*Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes*, ce mode de scrutin aurait pour conséquence de faire élire, en 2014, une assemblée territoriale composée de **19,3% de femmes** et de **80,7% d'hommes**.

Cette réforme qui remet ainsi en cause l'article premier de la Constitution française : « *La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales* », serait une régression sans précédent de la parité entre les femmes et les hommes et un coup terrible porté à la démocratie.

Elle aurait pour conséquence d'exclure les femmes des responsabilités départementales et régionales et remettrait en question la parité des exécutifs régionaux pourtant garantie par la loi de janvier 2007.

**Parce que nous sommes attaché-e-s à la parité politique,
nous refusons le nouveau mode de scrutin proposé
dans la réforme des collectivités territoriales.**

**Ensemble,
faisons front pour empêcher une telle régression.**

Je soutiens cette déclaration, je signe.

25 NOVEMBRE 2009

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Le 25 novembre 2009 fut l'occasion de rappeler qu'en 2008, 157 femmes avaient trouvé la mort suite aux violences perpétrées par leur conjoint. La situation, malgré les engagements du gouvernement en 2008, ne s'est pas améliorée.

En 2009 et 2010, pourrons-nous enfin constater une régression importante des violences à l'égard des femmes ? Il faut le souhaiter.

Cependant, les déclarations et les campagnes annoncées par M. Fillon, Premier ministre et Mme Morano, secrétaire d'État à la famille seront-elles à la hauteur ?

À en juger par les déclarations du gouvernement, tout nous permet de penser que les mesures annoncées sont largement en deçà d'une réelle volonté politique pour éradiquer ce fléau.

2010 devrait être l'année où la lutte contre les violences à l'égard des femmes sera considérée comme « Grande cause nationale » !

En voici les premières initiatives.

Campagne de communication sur les violences faites aux femmes proposée par Nadine Morano

La secrétaire d'État chargée de la Famille et de la Solidarité a lancé le 24 novembre une nouvelle campagne de communication pour la lutte contre les violences faites aux femmes. À la veille du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Nadine Morano a souhaité lancer un nouveau spot audiovisuel sur les violences faites aux femmes. Ce film a vocation à sensibiliser non seulement les victimes, mais également leurs conjoints, en mettant en scène des enfants. Un choix très volontaire pour

suggérer que : « Les enfants apprennent beaucoup de leurs parents y compris les violences conjugales ». Ce spot sera diffusé gracieusement par des chaînes de télévision engagées sur cette cause à partir du 25 novembre 2009.

Nadine Morano a également souhaité s'adresser sous forme de bannières vidéo du film à la communauté internet.

Autre mesure, distribution de portables d'urgence pour lutter contre les violences conjugales, uniquement en Seine-Saint-Denis.

Grande cause nationale et « leçon espagnole », les retombées dans la presse

Les journaux, en ce 25 novembre, consacrent de nombreux articles à la grande cause nationale 2010 et aux annonces du gouvernement en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le Parisien, par exemple, fait le point sur le bracelet électronique ou le téléphone d'urgence, et souligne que « le dispositif fonctionne » et que « ça marche... ».

France Soir, de son côté, indique que le Premier ministre annoncera aujourd'hui « un grand plan de mesures destiné à renforcer l'arsenal législatif français ».

Éditorial du Monde, « la loi du silence » et une « tolérance aussi criminelle qu'irresponsable » qui « a fini par s'installer dans la société, comme si ces violences relevaient d'une sorte de normalité ». « En dehors de l'arsenal répressif », souligne le journal, « l'important est de développer la prévention en amont au même titre que l'éducation et la solidarité ». « Pour sortir, enfin, de l'indignité ».

L'Humanité annonce que la lutte contre les violences faites aux femmes sera déclarée grande cause nationale en 2010 et estime que c'est « une première réussite pour le collectif d'associations à l'origine de cette initiative ».

Le quotidien revient sur quelques « témoignages édifiants » et donne la parole à la représentante du **Conseil national des femmes françaises** qui dénonce le système patriarcal, « qu'il est urgent de déconstruire ».

Selon l'Huma, les associations se donnent en effet « pour but de changer les mentalités, rien de moins ». Mais le journal indique aussi que « le collectif sera attentif aujourd'hui aux discours des ministres sur cette question ».

Pour **Sabine Salmon**, présidente de Femmes solidaires, par exemple, « il faudrait que le gouvernement soutienne financièrement les associations ».

25 NOVEMBRE 2009

journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

dépôt de 16 000 signatures pour une loi cadre

En 2008, suite au dépôt des 16 000 signatures de la pétition pour exiger une loi cadre contre les violences faites aux femmes et sous l'impulsion de Marie-George Buffet et de Martine Billard, députées du groupe de la Gauche démocrate et républicaine de l'Assemblée, Monsieur B. Accoyer, président de l'Assemblée, a mis en place une commission d'évaluation.

C'était un premier pas pour que cette question des violences soit prise au sérieux et fasse ainsi l'objet d'une loi globale. D'ailleurs, allons-nous continuer d'affirmer que la législation est complète, alors que pour les victimes c'est toujours un véritable parcours du combattant et qu'une femme meurt tous les deux jours et demi (157 femmes en 2008) sous les coups de son conjoint ?

La mission d'évaluation mise en place le 25 novembre 2008 a fini son travail et constate également que la législation est notoirement incomplète, elle préconise donc des améliorations et elle a déposé le 25 novembre 2009 une proposition de loi.

Elle a été présentée par vingt-neuf députés issus de la mission d'information de l'Assemblée nationale. Venus de l'UMP, du PS, du PC ou des Verts, ces élus ont écarté l'idée de rédiger une loi-cadre à l'espagnole, mais ils ont émis soixante-cinq propositions qui vont de la création d'un observatoire national à l'instauration d'une ordonnance de protection des victimes.

La proposition de loi crée un délit de harcèlement psychologique au sein du couple ; instaure une ordonnance de protection visant à permettre aux victimes d'accéder au droit ; étend les possibilités d'éviction du conjoint violent du domicile conjugal ; lutte contre les mutilations sexuelles, crée un délit de mariage forcé et facilite le renouvellement ou la délivrance d'un titre de séjour aux victimes de violences conjugales.

Suzy Rojzman, du Collectif national pour les droits des femmes, rappelle qu'en 2007 la proposition de loi élaborée par le collectif droits des femmes a été déposée par Mesdames Marie-George Buffet et Martine Billard, députées.

Elle revient sur « l'urgence de légiférer ». Elle estime qu'il faut « englober tous les aspects des violences faites aux femmes », que l'on ne peut pas se contenter de campagnes de communication et que « le fond du problème, c'est qu'il n'existe aucune volonté politique sur le sujet ».

25 NOVEMBRE 2009

journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

SUZY ROJTMAN ET MAYA SURDUT DU CNDF : TRIBUNE DANS *LE MONDE*

la loi espagnole fournit le modèle convaincant d'une approche globale

La lutte contre les violences faites aux femmes a déjà une longue histoire en France. Elle a débuté en 1972 par deux journées de dénonciation des crimes contre les femmes à la Mutualité à Paris. Le 23 décembre 1980, après des années de manifestations, de procès exemplaires, d'actions de soutien aux victimes, une loi sur le viol définit enfin cette infraction comme un crime.

La législation a été depuis étoffée grâce aux luttes des féministes. Ces lois étaient indispensables pour marquer l'interdit de ce type de violences, tolérées et même excusées durant de nombreuses années. De nouveaux délits ou circonstances aggravantes, prenant en compte la réalité des violences, ont dû être créés : harcèlement sexuel, violences conjugales.

Mais la mise en œuvre de ce corpus législatif se heurte à la réalité des faits : il est très mal appliqué. En effet, alors qu'il y a d'un côté un consensus général proclamé pour condamner ces violences, de l'autre, la tolérance sociale est encore importante : des publicités incitent à commettre des violences et leurs promoteurs se retranchent derrière la liberté d'expression ou l'humour, un chanteur égrène des paroles d'une rare cruauté au nom de la liberté artistique, un cinéaste est rattrapé par une affaire de viol mais il doit être excusé du fait de sa notoriété et de son talent. Ce genre d'arguments ne serait, et on ne peut que s'en féliciter, jamais invoqué dans des affaires de racisme ou d'antisémitisme. Deux poids, deux mesures. Bien plus près de chacun de nous, qui n'a pas été confronté à une minimisation des faits de violences à l'encontre des femmes : "elle a été violée, oui mais ça fait quatre mois, ça devrait passer maintenant", "il a bousculé sa femme mais c'est un homme si charmant. On entend parfois crier, mais c'est la vie".

Et tout cela influe, cela va de soi, sur les décisions des magistrats. En outre, rien dans la loi n'a été prévu pour organiser la prévention en amont. Celle-ci est laissée au bon vouloir des collectivités locales, par exemple, ou des chefs d'établissement scolaires. De ce fait, uniquement la répression est mise en avant. L'empilement des lois répressives (quatre lois sur la récidive, la rétention de sûreté et la castration chimique) ne permettra jamais de combattre ces violences. Un effort considérable doit être porté sur la prévention, l'éducation et la solidarité nationale.

Ces violences ne sont pas un phénomène marginal. Il y a en France, selon l'enquête nationale contre les violences faites aux femmes en France, réalisée en 2000, 48 000 viols par un perpétrés sur des femmes majeures. Et seuls environ 5 % d'entre eux feraient l'objet d'une plainte. N'y a-t-il pas de quoi s'interroger ?

Mais y a-t-il une véritable volonté politique de mener cette lutte ? Citons un exemple pour étayer cette interrogation. Le fait que les ex-conjoints puissent être incriminés pour des circonstances aggravantes de violences conjugales est une revendication ancienne des féministes. En effet, la période de

séparation est une période sensible dans le cadre des violences conjugales. Des femmes sont tuées à ce moment-là. Il a fallu attendre la loi du 4 avril 2006 pour la voir satisfaite ! De même, alors que le harcèlement moral au travail est considéré comme une infraction depuis 2002, on est toujours dans l'incapacité de définir les violences psychologiques au sein du couple !

Certes, des plans globaux triennaux de lutte contre les violences faites aux femmes existent (2005-2007, 2008-2010). Mais que dire, quand pour faire face au manque criant de structures d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales, on préconise leur hébergement dans des familles d'accueil comme si elles étaient mineures ?

L'Espagne ou la Suède font montre, elles, d'une véritable volonté politique de combattre ces violences. L'Espagne s'est dotée en 2004 d'une "loi organique contre la violence de genre". Celle-ci vise à prendre en compte, de façon cohérente et globale, tous les aspects des violences, qu'ils soient éducatifs, préventifs, relatifs à la publicité, à la santé, sociaux, aux aspects judiciaires et financiers, à la formation des professionnels, à la protection des victimes, relatifs au logement, à l'accueil des femmes menacées dans leur pays, etc. Cette loi représente un véritable saut qualitatif dans l'appréhension du phénomène. Et dans son exposé des motifs, il est même fait mention de l'oppression des femmes.

Il paraît qu'en France, nous n'avons pas besoin d'une telle loi. Et pourtant, le Collectif national pour les droits des femmes (CNDF) a rédigé une proposition de loi-cadre contre les violences faites aux femmes, qui a été déposée en décembre 2007 à l'Assemblée nationale par le groupe de la gauche démocratique et républicaine et au Sénat par le groupe communiste républicain et citoyen. À la suite d'une pétition qui a recueilli près de 16 000 signatures, demandant son inscription à l'ordre du jour, le président de l'Assemblée a réuni une mission de la conférence des présidents d'évaluation de la politique de prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes. Celle-ci a travaillé durant six mois et a rendu son rapport en juillet. Une proposition de loi serait à l'étude. Nous espérons qu'elle sera la plus proche possible de la proposition de loi-cadre du CNDF.

En fait, toutes ces difficultés montrent bien qu'avec ses 27 % de différences de salaires, avec son 57e rang mondial du nombre de femmes députées, avec sa remise en cause de façon incessante du droit à l'avortement, avec son incapacité à reconnaître dans ses textes fondateurs l'oppression des femmes alors que nombre de textes internationaux le font, la France est un pays misogyne qui ne veut rien savoir. Il ne veut surtout pas savoir que les violences permettent d'exercer un contrôle social sur les femmes. Il est le pays des Lumières et cela le dispense de tout. Il est le pays des droits de l'homme, mais certainement pas des droits des femmes.

NON AU DEMANTELEMENT DES CENTRES IVG dans les hôpitaux publics

Ancic (Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception)

Cadac (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception)

le **Mouvement du Planning Familial**

face aux menaces de fermeture

**des centres d'interruption volontaires de grossesse dans les hôpitaux publics
appellent les femmes et les hommes à s'opposer à de telles mesures
en signant la pétition en ligne indiquée ci-dessous.**

La loi Bachelot *Hôpital - Patient - Santé - Territoire* accélère la logique de rentabilité à l'hôpital.

Elle impose aux établissements hospitaliers restructurations, fusions, regroupements... Son objectif : diminuer les dépenses à tout prix, travailler plus avec moins de personnel...

Cette politique signifie le démantèlement des structures qui pratiquent les interruptions volontaires de grossesse. Rien n'a été fait pour le maintien de cette activité malgré les affirmations contraires des pouvoirs publics.

Il s'agit d'une atteinte grave à l'obligation d'organiser l'offre de soin en matière d'avortement à l'hôpital public, une remise en question de la qualité des soins. Délais d'attente importants, refus de la prise en charge en particulier des mineures et des étrangères sans papiers, quota d'IVG, sectorisation et fermetures de structures sont la traduction concrète de cette politique pour les usagères.

Ce processus de dégradation répond autant à des objectifs idéologiques qu'économiques. C'est la liberté des femmes de décider d'avoir ou non des enfants qui est remise en cause.

Parce que l'avortement est un droit humain fondamental, nous demandons le maintien des structures existantes et l'ouverture de nouveaux lieux dédiés à l'avortement, pour une véritable égalité d'accès pour toutes par une offre de proximité partout en France

pour signer cette pétition, aller sur le lien

<http://orta.dynalias.org/petition-structures-ivg>

5 décembre

De 9h à 16h : assemblée des animateurs et animatrices de sections :
dynamique des communistes dans la campagne des
régionales

À 14h : manifestation à Paris contre le chômage et la précarité

À 16 h : rassemblement pour le lancement officiel de la campagne
à la Halle Marcel Duffriche à Montreuil

14 décembre

À 17 h : réunion d'un collectif de travail au CN en vue de la
préparation d'une commission nationale pour le début 2010

Tee-shirts *Égalité*

Toujours disponibles.

La Fête de l'Humanité est propice à la vente de tee shirts *Égalité*.

La Seine-Maritime a vendu 25 tee-shirts au cours d'initiatives publiques.

Vous pouvez passer vos commandes avant la Fête auprès d'Élisabeth Ackermann
au 01 40 40 12 27 ou eackermann@pcf.fr

BON DE COMMANDE tee-shirts *Égalité*

Fédération : _____
nom et adresse

Camarade qui passe commande : _____
nom et prénom, téléphone

nombre

_____ tee-shirts - taille small à 10 euros = _____

_____ tee-shirts - taille large à 10 euros = _____

Total commande : _____

ci-joint : règlement _____